

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE RIGAUD

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2018**

### **Règlement décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services municipaux**

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud peut prévoir que tout ou une partie de ses biens, activités ou services sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QU'il y a lieu de regrouper toutes les différentes tarifications dans un seul règlement de manière à faciliter la gestion de la tarification des activités, des biens ou des services municipaux ;

ATTENDU QUE l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit désormais que l'adoption de tout règlement doit être précédée par la présentation d'un projet de règlement ;

ATTENDU QU'avis de motion a préalablement été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Rigaud ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Définitions**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**Adulte** : toute personne physique âgée de 18 ans ou plus ;

**Année** : l'année du calendrier ;

**Dépôt** : somme d'argent remise au trésorier en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être causés à un bien appartenant à la Ville et pouvant être confisqué par le trésorier, en guise de paiement, total ou partiel, dudit bien, service ou des dommages ;

**Enfant** : toute personne physique âgée de moins de 18 ans ;

**Membre de la famille immédiate de la personne inscrite** : est un membre de la famille immédiate de la personne inscrite, son conjoint, son enfant, son parent, sa sœur, son frère et ses grands-parents. Sont également de tels membres :

- le titulaire de l'autorité parentale dans le cas où la personne inscrite est âgée de moins de 18 ans ;
- tout enfant vivant en famille d'accueil dont les parents sont résidents de la Ville ;
- tout enfant en garde partagée dont un des deux parents est résident de la Ville.

**Preuve de résidence** : constitue une preuve de résidence valide un document officiel, ou la combinaison de tels documents, confirmant l'identité d'une personne et l'adresse de sa résidence sur le territoire de la Ville, notamment :

- le permis de conduire ;
- le compte de taxes transmis par la Ville, combiné à deux (2) autres documents : l'un avec photo ; l'autre avec l'adresse inscrite au compte de taxes ;
- toute communication officielle d'un établissement scolaire confirmant la fréquentation de cet établissement par une personne âgée de moins de 18 ans, combiné à un autre document ;
- dans tous les cas, le document produit afin de prouver l'identité d'une personne doit comprendre son nom et sa photographie.

**Résidents** : toute personne physique qui réside habituellement sur le territoire de la Ville. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, sont également des résidents :

- tout enfant vivant en famille d'accueil sur le territoire de la Ville ;
- tout enfant en garde partagée dont un des deux parents est résident de la Ville.

Ne sont pas considérés comme résidents ;

- le propriétaire d'un terrain vacant ou le propriétaire d'un commerce qui ne réside pas autrement sur le territoire la Ville ;
- le propriétaire saisonnier d'un lot sur un terrain de camping.

**Trésorier** : le trésorier de la Ville de Rigaud ou son préposé ;

**Unité d'habitation** : bâtiment ou partie de bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle pour une ou plusieurs personnes, mais ne comprenant pas un hôtel, un motel ou une auberge ;

**Ville** : la Ville de Rigaud.

## **ARTICLE 2 : Tarification**

Les tarifs mentionnés à l'annexe « A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services, ou bénéficier desdites activités.

## **ARTICLE 3 : Responsables**

Tout le personnel de la Ville à l'exception des cols bleus et des pompiers non cadres sont responsables de l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 4 : Preuve de résidence**

Au moment de l'inscription à une activité ou lors de la location d'un espace, toute personne doit présenter une preuve de résidence.

## **ARTICLE 5 : Taxes applicables**

Les tarifs établis dans le présent règlement n'incluent pas la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Ces taxes s'appliqueront s'il y a lieu.

**ARTICLE 6 : Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 316-2013 ainsi que tous ses amendements.

**ARTICLE 7 : Priorité d'inscription**

La Ville se réserve le droit, lorsque certaines activités peuvent être contingentées, de prioriser les résidents de Rigaud.

**ARTICLE 8 : Activité ou services non prévus**

Si le responsable de l'application du présent règlement souhaite organiser une activité non prévue à l'annexe « A » ou si de nouveaux services sont offerts, le conseil fixe le tarif de cette activité ou de ce service selon la formule mathématique suivante :

- Coûts réels de l'activité ou du service par personne inscrite plus quinze pour cent (15 %) à titre de frais d'administration.

Le conseil autorise le responsable de l'application du présent règlement à facturer tous les tarifs calculés conformément au présent article.

**ARTICLE 9 : Autorisation de mise en demeure**

De manière générale, le conseil autorise la personne responsable de l'application du présent règlement à transmettre des lettres de mise en demeure à toute personne qui n'acquiesce pas les tarifs exigés.

**ARTICLE 10 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2018.

*Hans Gruenwald Jr.*

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

*Hélène Therrien*

\_\_\_\_\_  
Hélène Therrien, OMA  
Greffière

**ANNEXE « A » – 351-2018**

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
TRAVAUX PUBLICS	Dégel des ponceaux	Affectant le réseau routier seulement	50 \$/h, minimum 25 \$
	Directeur (incluant véhicule de service)		65 \$/h
	Directeur adjoint (incluant véhicule de service)		55 \$/h
	Journalier classe 1		45 \$/h
	Journalier classe 2		40 \$/h
	En dehors des heures normales	Tarifs précédents Taux horaires	Minimum 3 heures À 1,5 du taux horaire À 2 du taux horaire le dimanche
	Camion unité de service ou camionnette		40 \$/h, minimum 25 \$
	Petit 6 roues avec conducteur	Facturé à l'heure près	55 \$/h, minimum 1 h
	Gros 10 roues avec conducteur	Facturé à l'heure près	66 \$/h, minimum 1 h
	Excavatrice avec opérateur	Facturé à l'heure près	85 \$/h

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	Excavatrice avec opérateur (entrepreneur)	Facturée à l'heure près	Tarifs réels encourus plus 15 % de frais administratifs
	Excavatrice avec opérateur et marteau hydraulique	Facturée à l'heure près	130 \$/h
	Excavatrice avec opérateur et marteau hydraulique (entrepreneur)	Facturée à l'heure près	Tarifs réels encourus plus 15 % de frais administratifs
	Excavatrice sur roues avec opérateur	Facturée à l'heure près	110 \$/h
	Excavatrice sur roues avec opérateur (entrepreneur)	Facturée à l'heure près	Tarifs réels encourus plus 15 % de frais administratifs
	Excavatrice sur roues avec opérateur + débroussailleur-déchiqueteur	Facturée à l'heure près	160 \$/h
	Excavatrice sur roues avec opérateur + débroussailleur-déchiqueteur (entrepreneur)	Facturée à l'heure près	Tarifs réels encourus plus 15 % de frais administratifs
	Fauche de foin/gazon sur les terrains privés	Facturée à l'heure près	160 \$ / h
	Installation ou réparation d'un compteur d'eau		Selon le tarif réel du professionnel
	Balai ramasseur	Nettoyage de la chaussée (article 16, règlement sur les nuisances # 265-2009)	85 \$ / h
	Ouvrir et fermer l'eau	Au deuxième appel et suivant	15 \$/appel (heures ouvrables)
	Ouvrir et fermer l'eau	En dehors des heures normales	75 \$/appel
	Coûts pour transport et entreposage	Biens mis au carreau, laissés ou oubliés	Coûts réels du personnel et d'utilisation des locaux pour entreposage plus 15 % pour frais d'administration
	Construction de trottoir		Coût réel encouru + 15 % frais admin.
	Construction bordures de béton		Coût réel encouru + 15 % frais admin.
	Déneigement – sel – abrasif		Coût réel encouru + 15 % frais admin.
	Utilisation ou traverse d'emprise	Dépôt avant l'obtention du certificat d'autorisation	1 500 \$ Dans le cas de 2 utilisations ou traverses et plus sur des terrains contigus, appartenant au même propriétaire, est exigé un dépôt de 1 500 \$ pour le 1 <sup>er</sup> et de 1 000 \$ pour les utilisations ou traverses suivantes, réalisées simultanément et approuvées par le directeur des Travaux publics ou son représentant. Le remboursement se fera suite à une inspection du Service des travaux publics confirmant que les travaux ont été effectués conformément à la réglementation.
	Utilisation ou traverse d'emprise	Certificat d'autorisation	15 \$
	Occupation du domaine public Obtention d'un permis d'occupation :	<i>Permanent</i>	
	Tarif de base payable lors du dépôt de la demande :		500 \$
	+ tarif annuel (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) payable à l'émission du permis	Usage résidentiel	
		Superficie d'occupation :	
		0 à moins de 5 m <sup>2</sup>	100 \$
		5 m <sup>2</sup> à moins de 10 m <sup>2</sup>	200 \$
		10 m <sup>2</sup> à moins de 15 m <sup>2</sup>	300 \$
		15 m <sup>2</sup> à moins de 20 m <sup>2</sup>	400 \$
		20 m <sup>2</sup> et plus	500 \$
		Usages commerciaux, industriels, institutionnels, agricoles ou autres	
		Superficie d'occupation :	
		0 à moins de 5 m <sup>2</sup>	200 \$
		5 m <sup>2</sup> à moins de 10 m <sup>2</sup>	400 \$
		10 m <sup>2</sup> à moins de 15 m <sup>2</sup>	600 \$
		15 m <sup>2</sup> à moins de 20 m <sup>2</sup>	800 \$
		20 m <sup>2</sup> et plus	1 000 \$

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	Occupation du domaine public Obtention d'un permis d'occupation :  Tarif de base (payable lors du dépôt de la demande :  +  Tarif annuel (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) payable à l'émission du permis	<i>Temporaire</i>  Usage résidentiel  Superficie d'occupation : 0 à moins de 5 m <sup>2</sup> 5 m <sup>2</sup> à moins de 10 m <sup>2</sup> 10 m <sup>2</sup> à moins de 15 m <sup>2</sup> 15 m <sup>2</sup> à moins de 20 m <sup>2</sup> 20 m <sup>2</sup> et plus  Usages commerciaux, industriels, institutionnels, agricoles ou autres  Superficie d'occupation : 0 à moins de 5 m <sup>2</sup> 5 m <sup>2</sup> à moins de 10 m <sup>2</sup> 10 m <sup>2</sup> à moins de 15 m <sup>2</sup> 15 m <sup>2</sup> à moins de 20 m <sup>2</sup> 20 m <sup>2</sup> et plus	500 \$   50 \$ 100 \$ 150 \$ 200 \$ 250 \$   100 \$ 200 \$ 300 \$ 400 \$ 500 \$
	Permis annuel pour le déneigement des entrées et des stationnements privés (entrepreneurs)		50 \$ / annuel (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	Raccordement aux services publics – eau/égout (sanitaire et pluvial)	Dépôt avant l'obtention du certificat d'autorisation	2 000 \$ Dans le cas de 2 raccordements et plus sur des terrains contigus, appartenant au même propriétaire, sont exigés un dépôt de 2 000 \$ pour le 1 <sup>er</sup> raccordement et un dépôt de 1 000 \$ pour les raccordements suivants, réalisés simultanément et approuvés par le directeur des Travaux publics ou son directeur adjoint
	Raccordement aux services publics – eau/égout (sanitaire et pluvial)	Travaux effectués par la Ville	Coût réel encouru + 15 % frais admin.
	Raccordement aux services publics – eau/égout (sanitaire et pluvial)	Travaux effectués par un entrepreneur	Coût réel encouru + 5 % frais admin.
	Demande de certificat d'autorisation de rejet d'eaux usées à l'égout		300 \$ par demande de permis
	Remplacement d'un bac de récupération – nouveau résident ou brisé par l'entrepreneur	360 litres	Gratuit
	Remplacement d'un bac de récupération – autre – perdu/volé ou accidenté, etc.	360 litres	40 \$
	Ajout d'un bac de récupération	360 litres	40 \$
	Remplacement d'un bac roulant pour matières résiduelles non recyclables – nouveau résident ou brisé par l'entrepreneur	240 litres 360 litres	80 \$ 112 \$
	Utilisation d'une borne murale de l'usine de filtration pour en retirer de l'eau	Coût du permis par période de 24 heures	50 \$
	Préposé municipal responsable du traitement des eaux	Par échantillonnage	75 \$ (indexé à 3 % annuellement)
	Arrosage d'une nouvelle pelouse	Coût du permis pour une période maximale de 15 jours consécutifs	20 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	Permis de brûlage		20 \$
	Pompe portative avec 2 opérateurs	Urgence	50 \$ la première heure plus 10 \$/15 minutes
	Pompe portative avec 2 opérateurs	Non urgent	25 \$/h + tarif non urgent pour opérateurs + bénéfices marginaux
	Bateau pneumatique (location)	Non urgent	100 \$/heure + salaire des pompiers + 15 % administration
	Nettoyage d'un cylindre d'air		25 \$
	Test de pompe portative	Pour un autre SSI	32 \$/heure (pour 1 homme)
	Test autopompe	Pour un autre SSI	32 \$/heure (pour 1 homme)
	Test visuel pour bouteille d'appareil respiratoire	Pour un autre SSI	12 \$/unité
	Remplacement de bouteille d'oxygène de type D ou E	Pour un autre SSI	20 \$/unité
	Entretien d'extincteurs	Pointe-Fortune Très-Saint-Rédempteur	Coûts réels encourus
	Service de premier répondant pour une activité à but lucratif	Sur notre territoire ou à l'extérieur	100 \$/heure (inclut 2 pompiers formés, un véhicule et les équipements

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	Service de premier répondant pour une activité d'un organisme reconnu de Rigaud		Gratuit
	Service de prévention	Dans une autre municipalité	38 \$ / heure
	Fourniture de boîtes SUPRA		Coûts réels encourus + 5 %
	Licence pour chien ou pour chat	Le propriétaire d'un chien et/ou d'un chat muni d'une identification permanente (micropuce) implantée selon la réglementation en vigueur <u>n'est pas tenu d'obtenir une licence.</u>	
	Licence pour chien	Les frais de licence annuelle ne s'appliquent pas si la demande d'obtention de la licence est faite par une personne qui nécessite un chien guide ou un chien d'assistance. Conséquemment, la licence est offerte gratuitement sur présentation d'un document dûment signé de l'organisme qui a fourni le chien. La présentation du document précité n'étant pas requise lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de la licence annuelle.	Gratuit sur présentation d'une preuve
	Licence annuelle pour chien ou pour chat	Licence annuelle ( <i>non transférable à un autre animal</i> )	20 \$/chien ou chat
	Licence permanente pour chien ou pour chat	Licence pour la vie du chien ou du chat ( <i>non transférable à un autre animal, mais peut être transférée entre propriétaires résidents de Rigaud, ex. : chien ou chat donné ou vendu</i> )	100 \$/chien ou chat
	Licence pour chien ou pour chat – perte ou destruction de la <u>médaille</u>	Advenant la perte ou la destruction de la médaille, le propriétaire d'un chien ou d'un chat, à qui elle a été délivrée, peut en obtenir une autre auprès de la Ville	5 \$
	Intervention du contrôleur animalier		Frais réellement encourus + 15 % administration
	Inspection des bornes d'incendie privées	Tarif annuel par borne	75 \$
	Obtention d'un permis de colportage	Pour tout OSBL non reconnu	50 \$
	Remplacement d'un panneau d'identification et d'un poteau (numérotage civique) – volé ou accidenté, etc. – nouveau résident	En référence au règlement 216-2006, tel qu'amendé, concernant le numérotage de tous les immeubles sur le territoire de la Ville de Rigaud, à l'exception du territoire délimité par le cadastre du village de Rigaud	Gratuit
	<b>Tarification - prévention ou combat d'un incendie de véhicule pour une personne physique ou morale qui n'a pas son domicile dans la Ville et qui n'est pas un contribuable municipal.</b>	<i>Lorsque les membres du Service de sécurité incendie de Rigaud sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire dudit véhicule qui n'est pas domicilié sur le territoire de la Ville et qui n'est pas contribuable, est assujéti au paiement des présents tarifs. Ces tarifs sont payables par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du Service de sécurité incendie.</i>	
	A) pour les premières deux heures d'intervention (ou n'importe quelle fraction de ces deux premières heures), et ce, peu importe l'équipement utilisé (incluant le personnel affecté)		600 \$ / h
	B) troisième heure ou fraction de cette heure, peu importe l'équipement utilisé et incluant le personnel nécessaire		550 \$ / h
	C) toute heure additionnelle ou fraction d'heure additionnelle aux paragraphes A et B		
	C-1) pour chaque équipement suivant utilisé, incluant l'opérateur nécessaire pour chaque appareil d'intervention	- Autopompe avec accessoires - Appareil d'élévation avec accessoires - Véhicule accessoire	600 \$ / h 750 \$ / h 200 \$ / h

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	C-2) main-d'œuvre additionnelle afin de compenser le salaire, l'habillement et les accessoires qui leur sont fournis, le coût d'assurance, les avantages sociaux, etc.		150 % du salaire brut effectivement payé à l'occasion de l'intervention
	<b>Tarification – prévention ou combat d'un incendie sur le territoire d'une ville non membre de l'entraide intermunicipale contre les incendies.</b>	<i>Toute tarification horaire est comptabilisée à partir de la réquisition des équipements jusqu'à leur retour à la caserne des pompiers y compris leur remise en service.</i>	
	A) Échelle aérienne, y compris les services d'une équipe	- Tarif horaire pour les trois premières heures - Tarif pour les heures suivantes	2 000 \$ 1 000 \$
	B) Autopompe, y compris les services d'une équipe	- Tarif horaire pour les trois premières heures - Tarif pour les heures suivantes	1 500 \$ 750 \$
	C) Unité d'urgence, poste de commandement comprenant une équipe	- Tarif horaire pour les trois premières heures - Tarif pour les heures suivantes	800 \$ 400 \$
	D) Pompiers seulement	- Tarif horaire pour les trois premières heures - Tarif pour les heures suivantes	Salaire réel majoré de 100 % Salaire réel majoré de 50 %
	E) Utilisation des produits ou d'articles spécialisés dans la lutte contre les incendies et contre les situations impliquant les matières dangereuses, telles que mousse, mousse spécialisée, eau pénétrante, vêtements de protection de classe « A » et « B », boudins, estacades, absorbants et autres produits ou articles de même nature ainsi que la décontamination des équipements		Coût de remplacement plus 15 % de frais d'administration
	F) Camion de service (807)	Camion seulement Camion et 2 pompiers	100 \$ 100 \$ plus salaire pour pompiers décrit en D)
	Lorsque le Service de sécurité incendie de Rigaud est requis lors d'un feu de joie ou feu d'artifice (inclus unité 207 ou 2007 ainsi qu'une équipe de pompiers)	Organisme reconnu Privé ou autres organismes	Gratuit 600 \$/heure
	<b>Pour les services de sécurité incendie qui n'auront pas signé de lettre d'entente avec la Ville de Rigaud pour les services de sauvetage en hauteur et en espaces clos, les tarifs suivants seront applicables lors d'une intervention</b>	<i>Ces tarifs ne comprennent pas le coût des salaires des pompiers</i>	
	A) Sauvetage en hauteur (minimum 3 heures)	Tarif d'opération pour la première heure Tarif d'opération pour les heures excédantes	10 000 \$ 5 500 \$
	B) Sauvetage en espaces clos (minimum 3 heures)	Tarif d'opération pour la première heure Tarif d'opération pour les heures excédantes	12 000 \$ 6 500 \$
	➤ Formations École nationale des pompiers du Québec Programmes complets	Pompier I éd. 2008 – 5 monitorats à faire dans le SSI du candidat	4 100 \$/individu
		Simulateur d'embrasement ou de phénomènes thermiques, optionnel avec la formation POI	Coût réel + 5 %
		Matières dangereuses opérations	935 \$/individu
		Autosauvetage	220 \$/individu
		Autopompe	895 \$/individu
		Désincarcération	1 025 \$/individu + 1 ½ voiture au prix du marché
		Véhicule d'élévation	915 \$/individu
	Formations École nationale des pompiers du Québec ➤ Poursuite d'un programme déjà commencé dans un autre lieu de formation pour des candidats faisant déjà partie d'un service de sécurité incendie et fournissant leur habit de combat et leur appareil de protection respiratoire		Au prorata du nombre d'heures à être effectuées jusqu'à un maximum de 4 100 \$

SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	Tarif horaire pour l'usage des camions, des remorques et équipements pour fin de formation	Autopompe	100 \$
		Échelle aérienne	100 \$
		Camion-citerne	100 \$
		Unité d'urgence sans l'équipement de désincarcération	100 \$
		Camion de service	100 \$
		Remorque de sauvetage technique	100 \$ par remorque
		Équipements de désincarcération	100 \$
	Location du site d'entraînement pour les examens de l'ÉNPQ	Pompier I pratique	Frais de base : 520 \$ Tarif horaire : 130 \$
		Matières dangereuses - pratique	Frais de base : 475 \$ Tarif horaire : 100 \$
		Pompier II pratique	Frais de base : 520 \$ Tarif horaire : 130 \$
	Location du site d'entraînement à un SSI pour entraînement Pompier I	Entraînement POI	Frais de base : 150 \$ Tarif horaire : 135 \$
	Accréditations d'instructeurs de l'ÉNPQ (location des équipements et infrastructures)	Autopompe	Frais de base : 1 220 \$
		Véhicule d'élévation	Frais de base : 1 220 \$
		Désincarcération	Frais de base : 800 \$ Frais additionnels : 160 \$ par voiture
	Passer un examen de l'ÉNPQ géré par le SSI Rigaud	Tarifs par candidat avant les frais d'inscription de l'ÉNPQ	
		Pompier I éd. 2008	110 \$
		Pompier II éd. 2008	110 \$
		Matières dangereuses opération	90 \$
		Autopompe	90 \$
		Désincarcération	90 \$
		Véhicule d'élévation	90 \$
Remplissage de cylindres d'air respirable	Cylindre de cascade 6000 psi	90 \$ par cylindre	
	Cylindre de cascade 5000 psi	80 \$ par cylindre	
	Cylindre d'APRIA 2216-30	7 \$ par cylindre	
	Cylindre d'APRIA 4500-30	8 \$ par cylindre	
	Cylindre d'APRIA 4500-45	9 \$ par cylindre	
	Cylindre d'APRIA 4500-60	10 \$ par cylindre	
<b>ADMINISTRATION **</b>	Confirmation de taxes		5 \$
	Vente pour taxes impayées	Lettre recommandée	Frais réels encourus
	Vente pour taxes impayées	Frais de recouvrement (incluant les frais reliés aux avis publics)	Frais réels encourus
	Demande de renseignements en matière de taxation ou d'évaluation nécessitant une recherche aux archives		10 \$ par unité d'évaluation par année
	Télécopie		1 \$ par page
	Carte routière		Gratuite
	Épinglette		2 \$ taxes incluses
	Chèque retourné		17 \$
	Élection municipale	Retrait d'affichage électoral illégal enlevé par la Ville	Frais réels encourus
	Reproduction de plan ou extrait du plan d'urbanisme, de zonage ou autres		Format supérieur à 11 x 17 pouces Coûts réels encourus
	Photocopie noir et blanc		Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vigueur (règlement provincial)
	Photocopie couleur		1 \$ - formats 8½ x 11 et 8½ x 14 (toutes taxes incluses) 2 \$ - format 11 x 17 (toutes taxes incluses)
	Photocopies pour organismes reconnus		500 photocopies gratuites (1 photocopie couleur = 8 photocopies noir/blanc)  <b>Photocopies suivantes :</b> 0,02 \$ noir et blanc par feuille (toutes taxes incluses) 0,16 \$ couleur par feuille (toutes taxes incluses)
	Copie de tout document en version CD ou DVD parce que trop volumineux pour être envoyé par Internet ex : règlement d'urbanisme (version originale)		10 \$
	Ouverture, examen et vérification d'une demande d'admissibilité à un programme de subvention provenant d'un individu ou d'intérêts privés		500 \$
	Frais d'administration d'une aide financière en vue ou au cours des travaux		0,5 % du montant total des travaux admissibles



SERVICE	DESCRIPTION	EXPLICATION	TARIF PROPOSÉ (taxes non incluses)
	Obtention d'un devis		25 \$, taxes inc., pour un devis de plus de 15 pages (sauf si autrement spécifié par une résolution)
	<b>Consultation en ligne</b>		
	Consultation en ligne pour professionnels	Frais d'inscription à l'ouverture du dossier	20 \$ pour tous
	Abonnement pour utilisateur régulier	Notaires, institutions financières, agents immobiliers et évaluateurs	160 \$ par année
	Frais par consultation du détail des taxes pour utilisateurs réguliers	- Notaires et institutions financières - Agents immobiliers et évaluateurs	5 \$ 5 \$
	Frais par confirmation des taxes pour utilisateurs réguliers	- Notaires et institutions financières - Agents immobiliers et évaluateurs	50 \$ Non autorisé
	Frais de consultation du détail des taxes pour utilisateurs occasionnels	- Notaires et institutions financières - Agents immobiliers et évaluateurs	15 \$ 15 \$
	Frais de confirmation du détail des taxes pour utilisateurs occasionnels	- Notaires et institutions financières - Agents immobiliers et évaluateurs	50 \$ Non autorisé
<b>URBANISME</b>	Attestation ou certificat de conformité (ou non-conformité)	Lettre sur la conformité aux règlements d'urbanisme (usage, implantation, installation septique et autres et/ou attestation de conformité exigées par un organisme public ou gouvernemental (MEQ, MAPAQ, CPTAQ ou autre)	Gratuit
	Demande de permis de construction nécessitant la production d'un certificat de localisation	Dépôt de garantie	Résidentiel : 1 000 \$ Commercial, communautaire et industriel : 2 000 \$
	Abonnement annuel aux modifications des règlements d'urbanisme		30 \$/année
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme ou demande de PPCMOI	Étude d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme	200 \$
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme ou demande de PPCMOI		Coût fixe de 2 000 \$ payable avant le début du processus. S'il y a tenue de registre – coûts réels encourus ou autre événement référendaire
	Demande de PPCMOI	Publication dans un journal et affichage sur l'immeuble	Coûts réels encourus
	Demande de mesures différentes, équivalentes ou compensatoires en lien avec l'article 3.21 b) du règlement 274-2010		Coûts réels encourus. Un dépôt de 1 000 \$ est exigé avant l'étude de la demande
	<b>VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES</b>		
	Impossibilité d'effectuer la ou les vidanges (par l'entrepreneur)	Application du règlement en vigueur relatif à la vidange des fosses septiques	Coûts réels encourus plus 15 % de frais d'administration en plus de l'amende prévue au règlement en vigueur relatif à la vidange des fosses septiques
	Du mètre de tuyau excédant le 40 mètres de base		Coûts réels encourus
	Volume excédant 3 974,67 litres (1 050 gallons impériaux)		Coûts réels encourus
	Vidange au besoin (pour les nouveaux systèmes)		Coûts réels encourus
	Vidange additionnelle – entre le 15 mai et le 31 octobre de l'année de vidange systématique		Coûts réels encourus
	Toute autre vidange hors période		Ces coûts seront de la responsabilité et aux frais de l'occupant ou du propriétaire et leur seront directement facturés par l'entrepreneur

## SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

## ➤ Location de salles

Bâtiments	Salles	Type de location	Nb heure	Tarif résident	Tarif non résident	Tarif location salle pour montage	Tarif pour un de montage		
Édifice Paul-Brasseur 10, rue Saint-Jean-Baptiste E.	Salle de l'Amitié	Locations privées - fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées	5 heures et –	250 \$	350 \$	125 \$	125 \$		
			6 heures et +	350 \$	450 \$	125 \$	125 \$		
	Salle de l'Amitié	Location pour cours-programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A		
			Location pour organismes collaborateurs selon la politique en vigueur	À l'heure	8,70 \$	N/A	N/A	N/A	
				5 heures et –	125 \$	N/A	62,50 \$	125 \$	
				6 heures et +	175 \$	N/A	62,50 \$	125 \$	
Chalet de L'escapade 15, rue du Boisé-des-Franciscaines	Salle La Coulée (entre 8 h et 23 h max)	Locations privées - fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées	5 heures et –	150 \$	N/A	N/A	N/A		
			6 heures et +	200 \$	N/A	N/A	N/A		
	Salle La Coulée (entre 8 h et 23 h max)	Location pour cours-programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A		
			Location pour organismes collaborateurs	5 heures et –	75 \$	N/A	N/A	N/A	
				6 heures et +	100 \$	N/A	N/A	N/A	
				Selon la politique en vigueur					
	Salle La Cavale (entre 8 h et 23 h max)	Locations privées - fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées	5 heures et –	100 \$	N/A	N/A	N/A		
			6 heures et +	150 \$	N/A	N/A	N/A		
		Petite salle	Location pour cours-programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A	
				Location pour organismes collaborateurs	5 heures et –	50 \$	N/A	N/A	N/A
					6 heures et +	75 \$	N/A	N/A	N/A
					Selon la politique en vigueur				
Édifice Robert-Lionel-Séguin, 102, rue Saint-Pierre	Salle polyvalente rez-de-chaussée	Locations privées - fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées	5 heures et –	100 \$	N/A	N/A	N/A		
			6 heures et +	150 \$	N/A	N/A	N/A		
		Salle polyvalente rez-de-chaussée	Location pour cours - programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A	
				Location pour organismes collaborateurs	5 heures et –	50 \$	N/A	N/A	N/A
					6 heures et +	75 \$	N/A	N/A	N/A
					Selon la politique en vigueur				
	Grande salle 2 <sup>e</sup> étage	Locations privées - fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées	5 heures et –	150 \$	N/A	N/A	N/A		
			6 heures et +	200 \$	N/A	N/A	N/A		
		Grande salle 2 <sup>e</sup> étage	Location pour cours - programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A	
				Location pour organismes collaborateurs	5 heures et –	75 \$	N/A	N/A	N/A
					6 heures et +	100 \$	N/A	N/A	N/A
					Selon la politique en vigueur				
Petite salle bureau (2 <sup>e</sup> étage)	Location privée	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A			
	Location organismes collaborateurs	À l'heure	8,70 \$	N/A	N/A	N/A			
École de l'Épervière 24, rue de Lourdes	Pavillon Ste-Anne Gymnase	Location pour cours - programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A	N/A		
	Pavillon St-François gymnase								

## ➤ Location de salles (suite)

Bâtiments (suite)	Salles	Type de location	Nb heure	Tarif résident	Tarif non résident	Tarif location salle pour montage	Tarif préposé pour montage			
Parc Chartier-De Lotbinière 5, rue Pagé	Terrains sportifs Tennis / Pickleball Volleyball Soccer	Location pour cours - programmation des loisirs	À l'heure	17,40 \$	N/A	N/A				
		Location privée	À l'heure	17,40 \$	26,09 \$					
	Grand terrain de baseball Gilles Sauvé	Ligues sportives pour adultes et locations privées	À l'heure	26,09 \$	34,79 \$					
		Location pour organismes associés	À l'heure	Gratuit	N/A					
		Location pour organismes collaborateurs	À l'heure	13,05 \$	N/A					
	Petit terrain de baseball Sylvio- Godin	Ligues sportives pour adultes et locations privées	À l'heure	26,09 \$	34,79 \$					
		Location pour organismes associés	À l'heure	Gratuit	N/A					
		Location pour organismes collaborateurs	À l'heure	13,05 \$	N/A					
	Parc Chartier-De Lotbinière 5, rue Pagé	Location pour tournoi 2 terrains de baseball et abri	Ligues sportives pour adultes et locations privées	À la journée	150 \$			250 \$	N/A	
			Location pour organismes associés	À la journée	Gratuit			N/A		
Location pour organismes collaborateurs			À la journée	75 \$	N/A					
Abri de baseball avec cuisinette		Locations privées - fêtes, cérémonies	À l'heure	17,40 \$	26,09 \$					
	Annulation d'une location de salle ou de plateau	Frais d'annulation lorsque la réservation a été payée		10 % du montant de la facture						

## ➤ Cours et activités

Cours	Description		Tarif résident	Tarif non résident
Cours de natation	Niveaux préscolaires		45 \$	55 \$
	Niveaux juniors	14 ans et moins	55 \$	65 \$
		15 ans et plus	56,53 \$	65,23 \$
	Rabais familial lorsque plus de 1 enfant de la même famille		5 \$ de moins par enfant	N/A
Adulte	1 cours par semaine		65,23 \$	82,63 \$
Cours d'aquaforme	Session automne (12 semaines)	1 cours par semaine	78,28 \$	95,67 \$
		2 cours par semaine	147,86 \$	187 \$
	Sessions hiver et printemps (10 semaines)	1 cours par semaine	65,23 \$	82,63 \$
		2 cours par semaine	121,76 \$	160,90 \$
	Session d'automne, d'hiver et de printemps	Cours à la pièce	8,69 \$	13,05 \$
Activités libres au collège Bourget	Patinage libre Bain libre Activités libres en gymnase	14 ans et moins	2 \$	2 \$
		15 ans et plus	2,61 \$	2,61 \$
Casque de bain			5,22 \$	N/A

## ➤ Cours et activités (suite)

Cours	Description		Tarif résident	Tarif non résident
Entraînement par intervalles	Adulte	Par session	4,35 \$ / cours	N/A
		Cours à la pièce	5,22 \$	N/A
Parcours d'entraînement extérieur	Adulte	Cours à la pièce	4,35 \$	8,70 \$
Programme Accès-loisirs Vaudreuil-Soulanges	Inscription aux activités offertes par la Ville et/ou bon d'échange pour des activités		Gratuit	N/A
Annulation d'une inscription à un cours ou une activité	Frais d'annulation lorsque l'activité a été payée	10 % du coût total de l'inscription ou de la location Aucun remboursement après le 2 <sup>e</sup> cours, sauf pour cause médicale	N/A	
Frais pour transaction par carte de crédit	S'appliquent aux transactions refusées lors d'une inscription en ligne		Frais réellement encourus	
Frais d'inscription en ligne	Frais chargés à des organismes pour qui la Ville se charge de faire leur inscription en ligne, par le biais du logiciel Sport plus		1,4 % par transaction effectuée	

## ➤ Camps de jour Folies d'été

Cours	Description		Tarif résident	Tarif non résident
Inscription camp de jour	5 à 12 ans	1 <sup>er</sup> enfant le plus âgé	275 \$	4750 \$
		2 <sup>e</sup> enfant le plus âgé	225 \$	475 \$
		3 <sup>e</sup> enfant et suivant	175 \$	475 \$
		Inscription tardive	20 \$ de plus / enfant	20 \$ de plus / enfant
		Chandail	8,69 \$	8,69 \$
Inscription Service de garde	Service de garde – par carte	5 demi-journées à la pièce pour l'été	20 \$	20 \$
		10 demi-journées à la pièce pour l'été	35 \$	35 \$
	Service de garde – par saison – par enfant	5 demi-journées par semaine (semaine complète de 5 jours consécutifs)	20 \$	20 \$
		Semaine complète de 5 jours consécutifs	30 \$	30 \$
		Saison complète	175 \$	175 \$
	Service de garde – par saison – pour 2 enfants et plus	Saison complète	315 \$	315 \$
	Frais de retard après 18 h	Jour	5 \$ / 10 minutes	5 \$ / 10 minutes

## ➤ Sentiers de L'escapade

Description		Tarif résident	Tarif non résident
Location de raquettes et de crampons	3 heures et moins	6,09 \$	6,09 \$
	7 heures ou journée complète	11,31 \$	11,31 \$
	Forfait familial – 3 heures et moins (2 adultes – 2, 3, ou 4 enfants)	20 \$	24,35 \$
	Forfait familial – 7 heures ou journée complète (2 adultes – 2, 3 ou 4 enfants)	40,88 \$	45,23 \$
Location de lampes frontales	3 heures et moins	6,09 \$	6,09 \$
	7 heures ou journée complète	11,31 \$	11,31 \$
	Forfait familial – 3 heures et moins (2 adultes – 2, 3, ou 4 enfants)	20 \$	24,35 \$
	Forfait familial – 7 heures ou journée complète (2 adultes – 2, 3 ou 4 enfants)	40,88 \$	45,23 \$
Activités de la programmation des sentiers	Participation par personne	Gratuit	4,35 \$
	Carte d'accès annuelle aux activités illimitées	N/A	25 \$ / 14 ans et moins 21,74 \$ / 15 ans et plus

➤ **Sentiers de L'escapade**

Description		Tarif résident	Tarif non résident
Randonnée d'interprétation grand public Petite excursion 2 h 30	0-4 ans	Gratuit	Gratuit
	5 à 14 ans	3 \$	3 \$
	15 ans et plus	5 \$	5 \$
Randonnée d'interprétation grand public Grande excursion 5 h	5 à 14 ans	5 \$	5 \$
	15 ans et plus	8 \$	8 \$
Randonnée en interprétation dans L'escapade : Groupes scolaires Petite excursion 2 h 30	0-4 ans	Gratuit	Gratuit
	5 à 14 ans	5 \$	5 \$
	15 ans et plus	8 \$	8 \$
	École de l'Épervière	Gratuit	N/A
Randonnée en interprétation dans L'escapade : Groupes scolaires Grande excursion 5 h	5 à 14 ans	8 \$	8 \$
	15 ans et plus	11 \$	11 \$
	École de l'Épervière	Gratuit	N/A
	Atelier la Boîte à surprises	Gratuit	N/A
Frais d'annulation d'une réservation de randonnée d'interprétation de groupe	Frais d'annulation	21,74 \$	N/A
Vente de nourriture	Café, thé, chocolat chaud, grignotines	0,87 \$ / item	N/A
Vente d'objets promotionnels - sentiers	Bouteilles, sacs	4,35 \$ / item	N/A

➤ **Bibliothèque municipale**

Description		Tarifs
Abonnement annuel	Adulte et enfant/résident	Gratuit
	Adulte/non-résident	30 \$
	Enfant/non-résident (13 ans et moins)	10 \$
	Famille/non-résident	50 \$
Bibliothèque – amende par dossier d'utilisateur	Adultes (14 ans et plus)	0,50 \$/jour/document
	Enfants (13 ans et moins)	0,10 \$/jour/document
Photocopies ou impressions	8 X 11	0,10 \$ noir ou 0,25 \$ couleur
	8 X 11 recto/verso	0,15 \$ noir ou 0,40 \$ couleur
	8 X 14	0,10 \$ noir ou 0,25 \$ couleur
	8 X 14 recto/verso	0,15 \$ noir ou 0,40 \$ couleur
	11 X 17	0,25 \$ noir ou 0,50 \$ couleur
	11 X 17 recto/verso	0,30 \$ noir ou 0,65 \$ couleur
Vente de volumes usagés		1 \$ / volume
Reliure	Un livre endommagé par l'utilisateur	9 \$
Perte et/ou dommage d'un document		Coût du document + frais de traitement

Tous ces tarifs peuvent être sujets à l'application des taxes TPS, TVQ et autres selon les réglementations fédérale et provinciale en vigueur.